

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°305

Année universitaire 2019-2020

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 15 JANVIER 2020
- N° 2019-01-15-47-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 15 janvier 2020, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : PV n°302 - Conseil du 9 octobre 2019

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le PV n°302, Conseil d'UFR du 9 octobre 2019

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au PV n° 302 - Conseil du 9 octobre 2019.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 janvier 2020.

Le Directeur



Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°305

Année universitaire 2019-2020

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 15 JANVIER 2020
- N° 2019-01-15-48-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 15 janvier 2020, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* -,

A délibéré :

Objet : Vote de conventions

Vote n°1

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la **convention financière** entre l'Université de Montpellier et l'Agence Campus France.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention suscitée.

Vote n°2

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les **conventions de prêt d'exposition « La tête et les mains »**, entre :

- L'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et le Collège de l'Alaric (Capendu - 11),
- L'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et le Collège La Croix d'argent (Montpellier - 34),
- L'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse (Avignon - 84).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à les conventions suscitées.

Vote n°3

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les **conventions de mise à disposition de locaux** entre :

- L'Université de Montpellier et Biocampus.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention suscitée.

- L'Université de Montpellier, le Centre National de Recherche et le Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 janvier 2020.

Le Directeur



Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°305

Année universitaire 2019-2020

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 15 JANVIER 2020
- N° 2019-01-15-49-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 15 janvier 2020, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* -,

A délibéré :

Objet : UE à petits effectifs

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le cadrage des UE à petits effectifs (LMD5).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au cadrage des UE à petits effectifs (LMD5).

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 janvier 2020.

Le Directeur



Alain HOFFMANN